

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Jacinthe Lamarre](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a55bc50aa4e777eb4d4f7a03>

Date d'obtention : 2024-10-28 15:49:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode sexto permet d'intervenir dans une situation de sextage qui est dénoncée en milieu scolaire. L'objectif est d'arrimer nos interventions en milieu scolaire afin de soutenir les victimes, afin d'intervenir de façon adéquate aussi pour permettre aux policiers de faire la suite au besoin et de ne pas nuire au processus judiciaire si c'est nécessaires.

Les situations sont classifiées en 2 cas : acte impulsif et acte malveillant. Il faut d'abord faire les actes préliminaires dans les cas afin de statuer dans quel cas de figure nous sommes. Il faut toujours parler à l'auteur du signalement et la jeune victime afin d'évaluer l'incident et vérifier l'information en posant des questions pour évaluer la situation. Il est important de ne jamais regarder les photos, chercher les photos ou fouiller le téléphone. On doit s'en tenir à des questions d'évaluation. Si on estime qu'il y a des éléments de sextages ou de photo il faut confisquer le téléphone.

Lorsqu'on détermine dans quel type de situations nous sommes les démarches sont différentes. Pour un acte impulsif, nous remplissons la grille d'évaluation et nous intervenons en suivant notre code de vie. Il est aussi nécessaire de confisquer les téléphones si nous pensons qu'il pourrait contenir des éléments de pornographie juvénile pour éviter la diffusion. On doit aussi communiquer avec notre service de police afin que les téléphones soient examinés au besoin et qu'ils puissent aussi intervenir en prévention au près des élèves. Il faut aussi contacter les parents et faire un signalement DPJ.

Pour un acte malveillant, c'est la police qui prend en charge l'enquête et on doit déterminer avec eux comment informer les parents et on s'assure de faire un signalement. On doit aussi confisquer et remettre les appareils électroniques.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je trouve qu'il est surtout important de voir que pour appliquer la méthode sexto, la dénonciation doit venir du cadre scolaire. Ça peut venir d'un ami inquiet, de la victime elle-même ou d'un témoin, mais le tout doit provenir du milieu scolaire. Un parent, par exemple, qui s'inquiète pour son enfant doit être redirigé au poste de police par exemple.

Le protocole sexto s'applique dans un cadre scolaire puisqu'un des critères de voir si la situation a un impact sur le milieu scolaire. Par exemple, Nicolas dans la situation aurait pu envoyer la photo à quelqu'un qui habite à l'étranger et donc, la situation aurait pu n'avoir aucun impact dans le cadre scolaire et nous n'aurions donc pas de levier. Toutefois, comme dans la situation l'élève est finalement venu voir l'intervenant il est alors possible de déclencher le protocole.

C'est donc l'élément qui est le plus à retenir pour moi, de bien déclencher le protocole au moment opportun et d'assurer le suivi aux bons partenaires lorsque possible.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

À mon avis, ce qui est le plus délicat c'est d'assurer le confort des jeunes victimes pour ne pas rebuter certains à dénoncer. Le but est de pouvoir freiner ce genre de situation pour que tous soient en sécurité et ça peut paraître indiscret pour certaines victimes. Je trouve qu'il est donc important de naviguer se genre de situation avec délicatesse. Un protocole comme sexto permet entre autres de soutenir les victimes, mais aussi d'assurer une uniformité, donc un sens de justice et d'équité pour tous.